

Remise des prix du concours départemental FLEURIR LA FRANCE 2011

Vendredi 30 septembre 2011

Au casino de Luc sur Mer

Vendredi 30 septembre au casino de Luc sur Mer, en présence de Paul CHANDELIER, Vice-Président du Conseil Général du Calvados et Président de Calvados Tourisme et Patrick Laurent, maire de Luc sur Mer, Patrick Beaujan, *Vice-Président du Conseil Général, Président du jury du concours des villes, villages et maisons fleuries* a remis les prix du « concours départemental Fleurir la France » à :

- 17 communes
- 3 offices du tourisme
- 1 location « Gîtes de France »
- 2 établissements hôteliers « Logis de France »
- et 12 particuliers

86 communes du Calvados inscrites au concours 2011

A l'initiative du Conseil Général du Calvados, organisé et coordonné par le **Comité Départemental du Tourisme du Calvados**, le *Concours Départemental Fleurir la France* récompense **les actions menées par les villes et villages** en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs et jardins, bâtiments, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes.

Après la création du prix « coup de cœur » en 2010, le jury départemental a créé en 2011 le « Prix Intercom », récompensant les efforts en matière de fleurissement dans le cadre de l'intercommunalité.

Professionnels du tourisme et particuliers concernés

Le fleurissement, c'est l'affaire de tous et c'est ainsi que le concours départemental a été étendu depuis quelques années aux professionnels du tourisme - meublés « gîtes de France », établissement hôteliers « Logis de France » et offices du tourisme, et aux particuliers (façades et balcons fleuries, maisons et jardins fleuries.)

Le concours départemental, première étape avant l'attribution des fleurs

En effet, ce sont les villes et villages **premiers de leur catégorie au niveau départemental qui sont proposés à la région en vue de l'obtention de la première fleur.**

De 1 à 3 fleurs : Le jury départemental propose à la région les communes susceptibles d'obtenir une première fleur. Le jury régional attribue la 1^{ère}, la 2^{ème} et la 3^{ème} fleur

La 4^{ème} fleur : Le jury régional propose les communes susceptibles d'être primées au niveau national pour la 4^{ème} fleur.

A ce jour, le Calvados compte 41 communes primées (palmarès 2010)

>> *Les résultats du prochain concours régional 2011 seront proclamés en fin d'année.*

Les informations sur le concours départemental « Fleurir la France »

Calvados Tourisme

Concours « Fleurir la France » - 8 rue Renoir - 14054 Caen Cedex 04 - Tél : 02 31 27 90 30

Site Internet : www.espacepro-calvados.com - *cliquez dans l'espace Partenaires, rubrique ressources et outils*



Résultats du Concours 2011 « Villes et Villages Fleuris »

1ère catégorie : moins de 1000 habitants

6 communes primées

1er : Arromanches les Bains

2ème : Mesnil Clinchamps

3ème : Villerville

4ème : Olendon

Prix « coup de cœur » : Reviers

Prix Intercom : Rocquancourt

2ème catégorie : de 1000 à 5000 habitants

8 communes primées

1er : Argences

2ème : Cagny

3ème : Le Molay Littry

4ème ex aequo : Grandcamp Maisy et Caumont L'Eventé

6ème : Bénouville

7ème Carpiquet

Prix « coup de cœur » : Méry Corbon

3ème catégorie : plus de 5000 habitants

3 communes primées

1er : Colombelles

2ème : Condé sur Noireau

3ème : Douvres la Délivrande

Professionnels du Tourisme

Catégorie Logis de France : 2 prix décernés

1^{er} : Hôtel Le Belvédère à Honfleur

2^{ème} : Hôtel Le Clos Deauville à St Gatien des
Bois

Catégorie Gîtes de France : 1 prix décerné

1^{er} : M. Aubin

Catégorie des Offices de tourisme : 3 prix décernés

1^{er} : Merville Franceville

2^{ème} ex aequo : Pont L'Evêque et Houlgate

Particuliers

Catégorie des maisons et jardins fleuris : 6 particuliers primés

1^{er} : Mme Hodieme de Colleville
Montgomery

2^{ème} : Mme Bosquet de Colleville
Montgomery

3^{ème} : M. Faucon de Cabourg

4^{ème} : M. Gilles de Colleville Montgomery

5^{ème} : Mme Riguidel de Lisieux

6^{ème} : M. Clouet de Pont L'Evêque

Catégorie des façades et balcons fleuris : 6 particuliers primés

1^{er} : Mme Robert de Coquainvilliers

2^{ème} : M. Lesoif de Trévières

3^{ème} ex aequo : M. Chapuy de Pont
L'Evêque et Mme Perez de Coquainvilliers

5^{ème} ex aequo : M. Tossier de Lisieux et
Mme Siarka de Vire.

Contact Presse :

Armelle LE GOFF – CALVADOS TOURISME - T : 02 31 27 90 37 – armelle-.legoff@calvados.fr